



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en compte des nouveaux troubles psychiques

Question écrite n° 14236

Texte de la question

M. Boris Vallaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la prise en compte des nouveaux troubles psychiques dus à un contexte social et environnemental difficile, tel que l'éco-anxiété. Les professionnels du secteur de la santé mentale alertent, les études le démontrent, l'état de santé mentale des Françaises et Français se dégrade sévèrement. Ainsi, en décembre 2022, selon l'enquête de santé publique France, 24,1 % de la population française présentait un état anxieux, soit 11 points de plus par rapport au niveau avant l'épidémie de covid-19 et une personne sur dix avait des pensées suicidaires, soit 6 points de plus par rapport au niveau avant l'épidémie de covid-19. Dans ce contexte et au-delà des propositions d'urgence pour revaloriser les rémunérations des professionnels et procéder à un plan massif d'embauche, le groupe Socialistes et apparentés a identifié le besoin de travailler sur l'évolution des troubles dans un contexte social et environnemental difficile. En effet, une part croissante de la population souffre d'un trouble psychique nouveau : « l'éco-anxiété », c'est-à-dire l'anxiété liée au changement climatique. Elle toucherait jusqu'à 45 % des jeunes en France, il s'agit là d'états de détresse d'un genre nouveau, car ils s'inscrivent dans une double réalité incontestable : des perspectives d'avenir très inquiétantes et un sentiment d'impuissance et de colère face à l'inaction généralement constatée. Ces détresses peuvent se compliquer avec des troubles psychiques classiques (troubles anxieux et dépressifs surtout), nécessitant un diagnostic et des soins et des troubles psychosociaux devant interpellier les pouvoirs publics sur les actions collectives à mener. La prise en charge de ce nouveau type de trouble psychique appelle des réponses spécifiques : sensibiliser et former spécifiquement les professionnels à ce type de prise en charge, organiser des temps de détection de l'éco-anxiété dans les écoles, collèges, lycées, universités. En conséquence il lui demande quelles sont les mesures prévues par le Gouvernement visant le développement des consultations gratuites de prévention des troubles de santé mentale à plusieurs âges de la vie, la formation des équipes d'interventions précoces et intensives, la lutte contre l'isolement, l'élargissant les missions des services de santé au travail au repérage précoce des facteurs de risque et la prévention du suicide.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14236

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 37

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)